

**QU'EST-CE QUE L'ARTM ?**

Créée en 2017, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) est responsable de planifier, d'organiser, de financer et de promouvoir les services de transport collectif pour la région métropolitaine de Montréal. Elle favorise l'intégration des services entre les différents modes de transport. Ce nouveau modèle de gouvernance s'inspire des meilleures pratiques internationales du domaine.

L'ARTM travaille en étroite collaboration avec les organismes de transport tels que le Réseau de transport de Longueuil (RTL), la Société de transport de Laval (STL), la Société de transport de Montréal (STM) et exo, qui ont pour leur part le mandat d'exploiter les services de transport collectif et de transport adapté dans la région.

**QU'EST-CE QU'UN GROUPE CONSULTATIF DE CITOYENS ?**

Il s'agit d'un forum réunissant des personnes qui acceptent de représenter les intérêts et les points de vue de leur communauté bénévolement. Les groupes consultatifs se réunissent habituellement pendant quelques samedis pour s'informer de certains enjeux publics en assistant à des présentations d'experts. Ils sont ensuite appelés à délibérer en groupe afin d'établir un consensus représentant leurs préférences et priorités. À la fin des activités, ils émettent des recommandations qu'ils communiquent aux autorités publiques et aux législateurs.

**POURQUOI L'ARTM SOUHAITE-T-ELLE FORMER UN GROUPE CONSULTATIF DE CITOYENS ?**

L'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) joue un rôle essentiel dans le développement du réseau de transport collectif de la grande région métropolitaine.

Depuis sa création en juin 2017, l'ARTM et ses partenaires mènent de front plusieurs chantiers concrets qui auront un effet à court terme pour améliorer le transport collectif dans la région. Des projets comme le Réseau express métropolitain (REM), le prolongement de la ligne bleue du métro et la mise en place du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX verront le jour prochainement.

Dans le cadre de son mandat, l'ARTM travaille à élaborer le Plan stratégique de développement du transport collectif (PSD) de la grande région de Montréal afin d'offrir une expérience de mobilité simple, intégrée, fluide et efficace.

Le groupe consultatif est l'occasion pour les résidents de la région de prendre part au processus d'élaboration du premier Plan stratégique de développement de l'ARTM, qui aspire à répondre aux besoins en matière de mobilité pour les trente prochaines années.

L'ARTM est à la recherche de personnes volontaires provenant des quatre coins de la grande région de Montréal pour former ce groupe consultatif. Parmi les volontaires, 36 résidents seront sélectionnés au hasard afin de contribuer à déterminer les priorités pour le développement du réseau de transport collectif de la région et à émettre des recommandations en vue de l'élaboration du premier Plan stratégique de développement de l'ARTM.

**POURQUOI AI-JE REÇU CETTE LETTRE ?**

Vous faites partie des 12 500 ménages choisis au hasard dans la région et qui ont reçu cette invitation. Elle peut être transférée à toute personne de 18 ans et plus qui vit à l'adresse indiquée sur cette lettre et qui souhaite participer au groupe consultatif.

**QU'EST-CE QUE LE PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF ?**

Le Plan stratégique de développement du transport collectif exposera une vision du développement de la mobilité durable pour la région jusqu'en 2050, soit pour les trente prochaines années, et présentera une planification des services et des infrastructures pour la décennie à venir. Le Plan indiquera également les équipements, les infrastructures et les services nécessaires pour y arriver.

Il tient compte du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord à l'égard du territoire de la Ville de Saint-Jérôme.

Après avoir sondé l'opinion des parties prenantes et du public partout dans la région, le Plan stratégique de développement sera mis en œuvre à compter de 2020.

**QUEL EST LE TERRITOIRE DE LA GRANDE RÉGION MÉTROPOLITAINE ?**

La région métropolitaine de Montréal comprend les 82 municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal (incluant l'agglomération de Montréal, Laval, l'agglomération de Longueuil, la couronne nord et la couronne sud), le territoire de Kahnawake et la Ville de Saint-Jérôme. Plus de 4 millions de personnes habitent la région, soit près de la moitié de la population du Québec.



**QUEL SERAIT MON RÔLE EN TANT QUE PARTICIPANT ?**

Les membres du groupe consultatif se réuniront durant quatre samedis entre les mois de mai et de juin 2019. Ils assisteront à des présentations d'experts pour s'informer au sujet des enjeux de la mobilité au sein de la région métropolitaine et de leurs implications pour les différents secteurs qui la composent. Par la suite, les membres du groupe consultatif travailleront ensemble pour formuler leurs recommandations sur les priorités en matière de mobilité durable pour les trente prochaines années et les exposer aux représentants de l'ARTM.

The ARTM invites you to be a member of their Citizens' Reference Panel. You can access an English version of this FAQ online at [www.artm.quebec/citizens-reference-panel](http://www.artm.quebec/citizens-reference-panel)

## **JE NE SUIS PAS UN EXPERT — PUIS-JE QUAND MÊME ME PORTER VOLONTAIRE ?**

Absolument ! Vous n'avez besoin d'aucune connaissance particulière sur la planification des transports. Vous apprendrez tout ce qu'il vous sera nécessaire de savoir pour apporter une contribution éclairée au cours des quatre séances du groupe consultatif. Il y aura toujours du personnel présent pour répondre aux questions du groupe. Ce sont votre point de vue et votre expérience en tant que résident qui importent le plus.

## **QUI EST ADMISSIBLE ?**

Les participants doivent résider dans la région métropolitaine de Montréal et être âgés de 18 ans et plus. Votre moyen de transport habituel importe peu, que vous vous déplaçiez en voiture, en transport en commun, en transport adapté, à bicyclette ou à pied, vous êtes admissible.

Les employés de l'ARTM et des organismes publics de transport en commun ne sont pas admissibles. Les élus municipaux, provinciaux ou fédéraux ne peuvent pas non plus participer. Si vous travaillez pour une instance gouvernementale et que vous croyez que votre emploi peut vous disqualifier de quelque manière que ce soit, veuillez nous téléphoner au 1 855 313-3414 pour valider.

## **UN AUTRE MEMBRE DE MON MÉNAGE PEUT-IL SE PORTER VOLONTAIRE POUR LE GROUPE CONSULTATIF DE CITOYENS ?**

Cette invitation peut être transférée à toute personne de 18 ans et plus qui vit à l'adresse indiquée sur cette lettre et qui souhaite participer comme membre du groupe consultatif. L'ARTM encourage toute personne désirant prendre part à cet exercice à manifester son intérêt, et ce, sans égard à son âge, son genre, sa nationalité, son origine, sa condition physique ou son mode de transport privilégié au quotidien. Nous encourageons fortement les résidents âgés de 18 à 24 ans à s'inscrire au groupe consultatif.

## **JE NE SUIS PAS CERTAIN DE POUVOIR ASSISTER AUX QUATRE SÉANCES. PUIS-JE QUAND MÊME POSER MA CANDIDATURE ?**

Malheureusement, non. Il est très important que les participants assistent à toutes les séances. Elles auront lieu au centre-ville de Montréal et nous pouvons offrir de l'aide afin que vous puissiez y assister. Veuillez donc valider votre disponibilité aux dates suivantes avant de vous inscrire :

**1<sup>er</sup> samedi : 11 mai 2019, 9 h à 17 h**

**2<sup>e</sup> samedi : 25 mai 2019, 9 h à 17 h**

**3<sup>e</sup> samedi : 1<sup>er</sup> juin 2019, 9 h à 17 h**

**4<sup>e</sup> samedi : 15 juin 2019, 9 h à 17 h**

## **DANS QUELLE LANGUE SE DÉROULERONT LES SÉANCES DU GROUPE CONSULTATIF DE CITOYENS ?**

Les présentations et les activités du groupe consultatif de citoyens se dérouleront en français.

## **COMMENT PUIS-JE DEVENIR MEMBRE DU GROUPE CONSULTATIF DE CITOYENS ?**

Tout d'abord, vous devez répondre à cette lettre d'invitation avant le 30 avril 2019, soit en appelant au 1 855 313-3414, en vous inscrivant de manière sécurisée sur le Web au [www.artm.quebec/groupe-consultatif-citoyen](http://www.artm.quebec/groupe-consultatif-citoyen), ou encore en retournant par la poste la carte-réponse ci-incluse dans l'enveloppe prépayée. Le 1<sup>er</sup> mai 2019, un tirage aura lieu pour sélectionner de manière aléatoire les membres du groupe consultatif de citoyens parmi ceux qui auront répondu à cette lettre. Ce processus de sélection aléatoire assurera que le groupe consultatif soit bien équilibré pour représenter la proportion d'hommes et de femmes, les différents groupes d'âge et le profil de la population de la région.

## **EST-CE QUE JE SERAI RÉMUNÉRÉ POUR MA PARTICIPATION AU GROUPE CONSULTATIF DE CITOYENS ?**

Non. Nous vous demandons de donner votre temps bénévolement pour prendre part à ce groupe. Il n'y a aucun coût pour participer. Un repas et des collations seront fournis pendant la journée. Nous rembourserons les frais de déplacement. Nous rembourserons également les frais de service de garde ainsi que les frais associés aux soins à domicile pour un proche dont vous êtes l'aidant naturel. Une assistance sera fournie aux personnes ayant des limitations fonctionnelles auditives, visuelles ou motrices. Les locaux où auront lieu les rencontres sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant. Si d'autres barrières vous empêchaient de vous porter volontaire pour le groupe consultatif, appelez-nous au 1 855 313-3414 et nous tenterons de trouver une solution.

## **SI JE NE SUIS PAS SÉLECTIONNÉ POUR PRENDRE PART AU GROUPE CONSULTATIF DE CITOYENS, PUIS-JE TOUT DE MÊME M'ENGAGER ?**

Oui. Vous pouvez contribuer au processus :

- en suivant le groupe consultatif en ligne : [www.artm.quebec/groupe-consultatif-citoyen](http://www.artm.quebec/groupe-consultatif-citoyen);
- en restant informé du processus d'élaboration du premier Plan stratégique de développement en vous abonnant à notre infolettre, en suivant notre page [www.facebook.com/artm.quebec](https://www.facebook.com/artm.quebec) et en visitant [www.parlonsmobilité.quebec](http://www.parlonsmobilité.quebec).

Vous aurez également l'occasion de participer aux séances de consultations publiques sur l'élaboration du Plan qui auront lieu cet automne.

## **Comment s'inscrire comme candidat(e) au groupe consultatif de citoyens**

1. Par téléphone : 1 855 313-3414; ou
2. en remplissant la carte-réponse incluse et en la postant dans l'enveloppe prépayée; ou
3. en s'inscrivant en ligne en mode sécurisé au [www.artm.quebec/groupe-consultatif-citoyen](http://www.artm.quebec/groupe-consultatif-citoyen)

**La date limite d'inscription est le 30 avril 2019.**

## **Vous devez être en mesure d'assister à toutes les séances d'une journée entière dont les dates apparaissent ici :**

**1<sup>er</sup> samedi : 11 mai 2019**

**2<sup>e</sup> samedi : 25 mai 2019**

**3<sup>e</sup> samedi : 1<sup>er</sup> juin 2019**

**4<sup>e</sup> samedi : 15 juin 2019**

Le groupe consultatif se réunira à ces dates entre 9 h et 17 h.

*S'il vous est impossible de participer, n'hésitez pas à encourager d'autres membres de votre ménage à se porter volontaire. Si vous êtes choisi, vous serez avisé au plus tard le 2 mai 2019. Veuillez réserver les dates mentionnées plus haut à votre agenda jusqu'à ce moment.*